L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS
MERCREDI, 28 SEPTEMBRE 1892.

Contradiction.

Un journal parisien dont nous ne nous supposons pas le titre étonnât récemment que M. Paulin—faisant partie de notre dernière troupe lyrique—avait en un différend avec son directeur, M. Bertrand, de l'Opéra de Paris, à la suite duquel son engagement aurait été rompu. On ajoutait même que l'artiste avait intenté un procès à la direction.

Or voici ce que nous lisons dans le dernier numéro de l'*Europe Artiste* :

"Presque tous les artistes de l'Opéra sont revenus de congé; après M. Saléza, qui a fait sa rentrée vendredi dans le rôle de Méthô, de *Salammbô*, voici le ténor Paulin qui répète à force pour paraître prochainement dans *Sigurd* ou dans *le Prophète*, avant de s'en aller à Marseille, où il est engagé en représentations pour cet hiver.

Académie de Musique.

La troupe qui joue la comédie-vaudeville *le Colonel*, a définitivement porté; les trois représentations qui viennent d'en avoir lieu, ne prévoient.

Les absents qui abandonnent la Nouvelle-Orléans pendant les mois d'été sont bien loin d'être tous rentrés, ou peut même dire qu'il en est revenu qu'un petit nombre, et cependant, dimanche, dès le lundi, comme hier, c'était fort bel salle. Très respectable doit être le chiffre de la moyenne de ces trois soirées initiales.

Cela devait être et il est vraisemblable que ce succès soutenu se maintiendra jusqu'à la fin de cette semaine, terme du présent engagement.

Fort recommandée était cette troupe, et, en vérité, elle est bien digne de cette recommandation qui lui a été accordée par les feuilles américaines les plus autorisées.

Quelque l'ancienne ne nous renseigne point à cet endroit, nous supposons que la matinée nouvelle de demain ne donnera aujourd'hui et nous invitons les dames à ne point perdre ce spectacle qui sera certainement de leur goût. Ce soir aussi représentation du même ouvrage qui, d'ailleurs, occupera l'affiche invariablement jusqu'à samedi.

Théâtre St-Charles.

Nous serions très surpris si la matinée d'aujourd'hui ne rapportait pas le maximum à la caisse. Du reste les choses se présentent assez bellement depuis l'ouverture; tout paraît indiquer que Mme Bidwell retrouvera, cette saison, la veine dorée qu'elle eut la saison précédente. En semaine comme le dimanche, les auditoires ont été des plus encourageants.

Mercredi prochain, le nombre, mais aussi par l'accueil fait aux artistes. Celui-ci indique pleinement qu'un sens du public la direction a eu la main heureuse jusqu'ici.

(En ce moment pièce et interprètes sont favorablement jugés.

M. Jas. B. Mackie qui gradouellement est arrivé à être tête de troupe, tient avec bien de l'entrain son emploi; dans le dialogue, dans le jeu, dans les chansonnettes, dans la danse il sait trouver la véritable note gaie.

Les autres sujets de la troupe s'acquittent aussi de leurs rôles en comédiens de talent; et c'est en somme un trèsintéressant ensemble.

La pièce *Grimes' Cellar Door* est, nous l'avons déjà dit, pleine de gaîté, pleine de vie; elle abonde en situation des plus plaisantes, dont le comique est bien mis en lumière.

Ajoutons—et cela est un détail qui a son prix—que l'on est fort commodément assis au St-Charles; que tout y est bâtiment neuf, et cette bâtisse nouvelle met déjà en belle humeur.

Grimes' Cellar Door sera joué deux fois aujourd'hui.

Entre artistes de troisième ordre :

—Il paraît que ce pauvre Z..... ne réussit pas, du'tout, comme ténor.

—Vraiment!

—Je l'ai rencontré, hier, il a vraiment l'air pas.

—Il a pourtant de la voix. On dit même qu'il a des notes très élevées.

—Oui, chez ses fournisseurs.

On annonce à Calino que son ami Guibollard vient d'être atteint de cécité.

—Parbleu, murmure l'illustre gâteux, ce n'est pas étonnant, il avait toujours des raisonnements à perte de vue.....

A la cour d'assises.

—Témoin, vous n'êtes pas parent de l'accusé?

—Pent-être bien, tout de même.

—Comment!

—Dame! je suis enfant trouvé.

ATHENEE LOUISIANAIS.

Concours de 1892.

Considérant que le choix du sujet laissé à chaque concurrent, n'a pas produit les résultats qu'on en espérait, l'Athénée décide de revenir à l'ancien système. M le Président invite chacun des membres présents à proposer un sujet qui devra être traité *par les concurrents des deux sexes*.

Le sujet suivant réunissant la majorité des suffrages, est adopté :

DE LA PART PRISE PAR LES CRÉOLES DANS LES ÉVÈNEMENTS HISTORIQUES DE LA LOUISIANE.

PROGRAMME.

L'étendue de temps fixée pour le concours est de sept mois, du 15 juillet prochain au 16 février 1893.

L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 16 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre seulement l'enveloppe contenant le nom du concurrent qui a mérité la médaille, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Le manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Athénée.

La présentation de la médaille se fera dans une séance publique. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Les devoirs des concurrents à quelques mentions honorables auront été accordés, seront lus devant le public.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître en devise, sera mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

L'Athénée décide qu'un prix consistant en une médaille d'or sera offert aux institutrices des deux Ecoles Publiques Supérieures, où l'enseignement du français fait partie du programme des études, ainsi qu'à celle de l'Union Française, pour être décerné à chacune des élèves de ces institutions, qui, d'après la déclaration de sa maîtresse, aura le plus mérité cette récompense par son application à l'étude du français.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER.
P. O. Box 725.

DENTISTES.

C. E. KELLS & M. VIET.
JRIEURGIENS-DENTISTES
No. 22 rue Dauphine, immédiatement après l'Hôtel-Dieu, à l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tous genres dans la bouche.
Le renvoyer de leur cabinet de suite sont dans.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,
Possédant un bureau de No 116 rue Canal et
No 167 de la même rue,
PRES DAUPHINE,
Ouverts du 1er octobre 1890.
Le renvoyer est médite, vous indique [illegible] et vous bien [illegible] Médaille [illegible]

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 24 Sept. 1892.
Indications pour la Louisiane—Temps beau, un peu plus chaud; vents d'est à sud.

Température du 27 septembre 1892.
Thermomètre E. A. L. Ollivier, Opticiens, No 142 rue du Canal.

Heures de Bureau et Bureau.	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	74	21
Midi	78	25
3 P. M.	78	25
6 P. M.	76	22

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES.

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Henry Wiltemberg à Mlle Lizzie Richardson.
Frederick Eckhardt à Mlle Olivia Foies.
Joseph Meyerhoefer à Mlle Josephine Franzer.
Solomon Jackson à Mlle Julia Norman.

Naissances.

Mme Louis J. Landry, un garçon.
Mme C. J. Bayfield, un garçon.
Mme John Weaver, une fille.
Mme Michael Donnelly, un garçon.
Mme John Alay, une fille.
Mme James Hickey, un garçon.
Mme Jacob Roberts, un garçon.
Mme Henry J. Darr, une fille.
Mme Mathew Fitzpatrick, une fille.
Mme Edward James Morris, un garçon.
Mme J. J. Kemla, un garçon.
Mme John Schuth, un garçon.
Mme Joseph J. Penn, une fille.
Mme Victor Cefalu, un garçon.
Mme Charles Eckhardt, un garçon.
Mme Mathew Schmidt, une fille.
Mme George M. Reider, une fille.
Mme Bernard Frey, une fille.
Mme George A. Boehm, une fille.
Mme William Leonard, un garçon.
Mme Christian Schenck, un garçon.

Décès.

Florence N. Becker, 17 mois, Hahnville.
Mme Veve Flora Samuel, 43 ans, Gretna.
Mme Hellis Benjamin, 37 ans, 15 rue Howard.
Leonora E. Reeser, 9 jours, coin Dufossat et Dryades.
Simone A. Colbert, 6 mois, 95 rue François.
Esther P. Ardell, 3 mois, 21 rue Kerlerec.
John Toal, 47 ans, 239 rue Julia.
L. Hopman, 74 ans, Protestant Home for the Aged.
Patrick Grennan, 78 ans, 562 rue Jersey.
Ransom Turner, 54 ans, coin des rues Pine et Levée.
P. Sanders, 6 jours, coin Quarièbne et Dublin.
Mme Louis Dreles, 57 ans, 96 rue St Pierre.
Mme Mary Hall, 78 ans, 292 rue Félicité.
Leo Allen, 19 ans, coin Laurel et Napoléon.
Célestin Zaimes, 56 ans, 110 1/2 rue Quatrième.
Charles Simms, 35 ans, Canal de la Compagnie.
Mme Veuve E. Meyer, 81 ans, 110 rue Milan.
Mme Clara B. Cook, 64 ans, coin Jersey et Nashville.
L. Collier, 3 mois, 478 rue Camp.
Alfred Smith, 45 ans, Canal de la Compagnie.
Mary Heard, 33 ans, coin des rues Valence et Perrier.
Edgrand Cassana, 2 ans, paroisse St-Bernard.
Louis Delnoe, 23 ans, 175 rue Clio.
Mme Marie L. Brulatour, 43 ans, 118 rue Bayou.
Henry C. Randle, 8 ans, 191 N. Prieur.
L. D. de Jahan, 72 ans, 350 rue Marais.
Joseph Kern, 72 ans, 451 rue Dumaine.
Mme Bracker, 26 ans, 297 rue Conti.
Edward P. Austin, 29 ans, 142 1/2 Avenue Cleveland.
Joseph J. Johnson, 53 ans, 262 rue Percide.
Sarah Mazes, 70 ans, 229 rue St-Louis.
Silas Wilson, 2 ans, 380 rue Baguelle.
Charles A. Conrad, 55 ans, 727 rue Carondelet.
Pauline Lavigne, 75 ans, 187 rue Annette.
Victa Guilmino, 14 mois, bayou St-Jean, près Esplanade.
Mary Oliver, 70 ans, 329 rue Melpomène.
Eugène Sheets, 50 ans, 439 rue Melpomène.
Louisa Hamilton, 30 ans, 225 rue Conti.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations :

H. Nissen à M. Centenal, un terrain borné par les rues Calliope, Clio, Freret et Locust, $2,400.

Mme R. Harrison à S. Reinach, deux terrains bornés par les rues Bellecastle, Dufossat, Laurel et Constance, $300.

Succession de L. Bulzano à Mlle F. Navailles, un terrain borné par les rues Remparts, St-Pierre, Toulouse et Bassin, $1,855.

C. Bogel à J. Thner, deux terrains bornés par les rues Camp, Constantinople, Chestnut et Marengo, $1,800.

Mme C. Rodemann à J. Thner, deux terrains bornés par les rues Camp, Marengo, Chestnut et Constantinople, $1,100.

Cour Civile de District.—La banque de Denver, Mme, contre V. & A. Meyer & Cie., pour $10,290 2.

B. Palmer contre E. Palmer, $5,000 de dommages.

H Chaliee contre Geo. Huber pour $271 50.

D. C. McCan contre Chas Will, pour obtenir une injonction.

Inventaire de la succession Pierre Lanaux $328,369 6 sans compter quatre habitations.

Cour Criminelle.—Section A.—J. Gibbons, assaut. Accusation retirée. J. Robertson, larcin. Ordonnance de non-lieu.

P. Gordes, tentative de meurtre. Ordonnance de non-lieu.

Section B.

Les huit jurés suivants ont été choisis hier et enfermés jusqu'à ce matin, pour juger l'affaire de T. Leonard, M. Walsh et J. Rogers. Ceux-ci sont accusés du meurtre de Pat Handly. Les huit jurés sont :

Henry Armbruster, E. Dolas, A. M. Rareshide, L. Meyer, Chas. Hanover, M. H. Nestler, Henry Amerland, E. M. Le Bourgeois.

CONSEIL MUNICIPAL.

C'est hier soir à 7 h. 30, sous la présidence du maire Fitzpatrick, qu'a eu lieu le meeting régulier des membres du Conseil.

Vingt-six conseillers étaient présents.

Le secrétaire donne lecture de la lettre suivante de maire :

Aux membres du Conseil :

L'article No 1 de l'ordonnance No 6143 C. S. relative à la mise à exécution du contrat pour la construction d'une nouvelle maison de cour et d'une prison de paroisse, et prévoyant le payement d'une certaine somme aux adjudicataires du droit de construction de l'édifice spécifié dans l'ordonnance No 6040 C. S. dit :

Le maire est autorisé à signer pardevant notaire un contrat avec les adjudicataires pour la construction d'une maison de cour et prison de paroisse, à la condition que, comme garantie de leur bonne foi, les dits adjudicataires fourniront un cautionnement de $100,000.

M. M. A. Orloff Jr, l'entrepreneur, n'ayant pas rempli cette dernière clause du contrat, j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai adressé au voyer la communication suivante :

L. W. Brown,
City Engineer.

M. M. O. Orloff Jr, l'adjudicataire du contrat pour la construction de la nouvelle maison de cour, ne s'étant pas conformé aux provisions de l'acte signé par lui, en ceci, qu'il n'a pas fourni de cautionnement, vous cesserez immédiatement les travaux pour la construction de cet édifice.

Signé: JOHN FITZPATRICK,
Maire.

L'action du maire est approuvée unanimement par les membres du Conseil.

Le maire nomme un comité de cinq composé de MM. Irwin Jamison, Charles Dickson, C. E. Murray, P. B. Caufield et Adam Lorch, pour examiner les réclamations des professeurs des écoles publiques, pour salaire arriéré de 1880 à 1884.

Le vote suivant du maire est reçu favorablement :

Aux Membres du Conseil :

Je vous renvoie, sans mon approbation, une ordonnance par laquelle le trésorier devrait réduire, de moitié, les taxes de M. J. P. Martinez et autres.

Le 5 août dernier, j'ai déjà mis mon veto à une ordonnance identique, et je ne vois pas de raisons pour que le conseil accorde aujourd'hui, ce qu'il a refusé il y a six semaines. M. Martinez a acheté la dite propriété, et il est à présumer qu'il savait alors dans quelle condition elle se trouvait, et combien de taxes arriérées il aurait à payer.

L'avocat de ville étant opposé à cette réduction, je refuse d'approuver l'ordonnance.

Signé: JOHN FITZPATRICK,
Maire.

Le cautionnement de James W. Grady, Patrick H. Kelly et Edward Cunningham, inspecteurs des chaudières, est accepté.

Le maire est autorisé à signer avec la compagnie des chars de Carrollton, un contrat par lequel est accordée une prolongation de privilège.

M. W. E. Boora est autorisé à établir un marché privé rue Dumaine entre Gayoso et Salcedo.

On autorise M. S. Vidalat à en établir un au No 340 de la rue Bienville.

Le voyer est requis de fournir des nivelets et spécifications, pour la réparation de certaine trottoirs.

La Compagnie des eaux est autorisée à réduire de 6 0/0 à 5 0/0 l'intérêt sur les bons de la Compagnie.

M. E. Lacoste est autorisé à faire couvrir en tole le toit du No 64 de la rue Royale.

On autorise Mme John Markell à se servir d'une machine à vapeur, au No 550 de la rue Conti.

Il est décidé que désormais les pétitions et demandes de privilèges devront être accompagnées de reçus prouvant que les pétitionnaires sont en règle avec la ville.

Le trésorier est autorisé à recevoir des offres pour la couverture du canal Valette.

La compagnie des eaux est autorisée à faire construire certaines voies ferrées.

Le Fait

Que la Salsepareille d'AYER a GUÉRI D'AUTRES PERSONNES de Maladies Scrofuleuses, d'Eruptions, de Furoncles, d'Eczéma, des Maladies de Foie et des Reins, de la Dyspepsie, du Rhumatisme, et du Catarrhe devrait être une preuve convaincante que le même cours de traitement VOUS GUÉRIRA. Tout ce qui a été dit des merveilleuses guérisons effectuées par l'usage de la

Salsepareille d'AYER

pendant les 50 dernières années, véritablement peut s'appliquer de nos jours. Elle est, sous tous les rapports, la Médecine Supérieure. Les propriétés curatives, la force, le goût en sont toujours les mêmes; et pour n'importe quelles maladies du sang que la Salsepareille d'AYER soit prise, les susdites maladies cèdent à ce traitement. Quand vous demandez pour de la

Salsepareille d'AYER

ne vous laissez point persuader d'en acheter n'importe quelles autres sans valeur, lesquelles sont, pour la plupart, des mélanges d'ingrédients bon marché, ne contenant point de salsepareille, n'ont aucun type uniforme d'apparence, de goût ou d'effet, ne sont dépuratifs du sang que de nom seulement, et vous sont offertes parce qu'il y a plus de profit en les vendant. Prenez

La Salsepareille d'AYER;

Préparée par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Vendue par tous les Droguistes. Prix $1; six flacons $5.

Elle est la plus efficace.

Les propriétaires du Louisiana Rice Mills sont autorisés à faire placer un conduit entre leur moulin à ris et le fleuve.

On accorde trente jours à Joseph Glaude, pour se conformer à l'ordonnance relative aux marchés privés.

Plusieurs personnes sont autorisées à tonder des marchés privés.

Sur motion de M. Kane, il est décidé d'afformer.

M. City & Lake R. R., pour changer le système de parcours sur la rue Prytania.

Autorisant la Carrolton R. R. de construire un embranchement à ses écuries sur l'avenue Louisiana.

GRAND INCENDIE.

Vingt-sept Immeubles détruits dans le 4me District.

Environ $50,000 de pertes.

Une fumée âcre et épaisse répandue hier soir dans toutes les rues de la ville, annonçait qu'une partie de celle-ci était dévorée par quelque désastreux incendie.

A 8 heures 45, une alarme donnée à la boîte 19 avait indiqué que le quartier où le feu venait de prendre était encore centré aux, deux fois déjà cette année, a été visité par les flammes qui y ont laissé d'immenses vides, sans lorsque les derniers coups de l'alarme ayant à peine fini de sonner, une seconde, puis une troisième ont appelé tout le département du feu, chacun a cru à un renouvellement des deux désastres précédents, et peu s'en est fallu en effet que celui d'hier ne les égalât.

Le feu a pris au No 51 de la rue St-André, et aussitôt découvert, c'est propagé avec une telle rapidité que les habitants de cet immeuble ont eu à peine le temps de se sauver avec quelques effets.

En quelques instants les maisons voisines avaient pris feu, comme une traînée de poudre, et à leur arrivée, les premières pompes se trouvaient déjà être impuissantes contre la furie des flammes. Un assez fort vent du nord et le manque d'eau, sont les deux principales causes de la rapide propagation de l'incendie.

Les pompes ont été en effet obligées de puiser l'eau au fleuve, à une distance de deux lieues et demi, et pendant que les pompiers organisaient les secours dans ces circonstances difficiles, le vent attirait toujours les flammes, si bien qu'en moins de vingt minutes, toutes les maisons de la rue St-André, du côté du bas de la ville, étaient en feu.

Les flammes, traversant la rue, ont chassé les pompiers de leur poste et attaqué les maisons opposées faisant partie de l'îlot borné par les rues St-André, Tchoupitoulas, Adèle et Rousseau. Une fois dans l'îlot, elles se sont frayé un facile et rapide passage au milieu de ces maisons en bois serrées les unes contre les autres, et ne se sont arrêtées que du côté opposé, à la rue Adèle, ne laissant derrière elles que les cheminées pour marquer la place où s'élevaient naguère autant de maisons dont la destruction a laissé sans abri plus de vingt familles dont la plupart ont perdu tout ce qu'elles possédaient.

Ce n'est qu'avec la plus grande peine, que les pompiers ont réussi à arrêter les progrès de l'incendie qui a été bien près de se propager au delà de la rue Adèle. Du côté de la rue Tchoupitoulas, quelques maisons ont été sauvées par le fait que le vent a tourné subitement à l'Est, poussant les flammes dans une direction opposée à ce qui menaçait.

Le feu se trouve arrêté ainsi détruit tout l'îlot borné par St-André, Rousseau, Tchoupitoulas et Adèle, mais les maisons dont la façade donne sur la rue Tchoupitoulas et toute la façade de la rue St-André du côté du bas de la ville, moins une presse à coton qui forme l'encoignure avec la rue Tchoupitoulas.

Au total, 27 immeubles—dont voici la nomenclature :

Nos 43 et 45 rue St-André, double cottage appartenant à Mme Michael Becker et occupé d'un côté par Mike Becker, son fils, et de l'autre par James Donegan.

L'immeuble est assuré $500 à la compagnie de Hamburg; le mobilier de Donegan est assuré $400 à la compagnie Liverpool, London & Globe, et celui de Mike Becker, pour $500 à la compagnie Lafayette.

Nos 47 et 47 1/2 rue St-André, double cottage, appartenant à Mme Michael Becker, occupé par elle d'un côté et de l'autre par son fils, William Becker.

L'immeuble est assuré pour $1,700 à la compagnie Southern, et le mobilier de Mme Becker est assuré à la compagnie des Pompiers pour $500. Son fils a une assurance de $500 à la même compagnie.

No 49 St-André, appartenant à Mme Vve Schmidt et occupé par Joe Higgins.

Nos 51 et 51 1/2 St-André, l'immeuble où le feu a pris naissance, appartient à Mme Vve Schmidt et est occupé d'un côté par Charles Reames et de l'autre par Joe Clancey. Tous deux sont assurés ainsi que la propriétaire de l'immeuble.

Nos 53 et 55 St-André, cottage double, appartenant à la même et occupé, d'un côté, par M. de l'Entre, par Martin Finnerty. Mme Vve Schmidt est assurée.

Nos 57 et 59 appartenant à la même et occupés par M. Frank Standidge, marchand de chaussures. L'immeuble est assuré.

Le mobilier et le stock de M. Standridge sont assurés pour $2,000 à la compagnie du Pelican.

No 42 rue St-André, cottage double appartenant à Mme Germage et occupé d'un côté par Mike O'Hara et de l'autre par Luke Magiunis.

No 44 rue St-André, appartenant à Harry Wheelage et occupé par Mme Margaret Pane dont le mobilier est assuré pour $500.

No 46 St-André, cottage double appartenant à Chas. Street et occupé d'un côté par M. Weigel et de l'autre par M. Frank Brigg.

No 52 St-André, maison à un étage occupée par James Burne et lui appartenant, Assurance de $2,500 à la compagnie Hibernia, sur l'immeuble. Le mobilier est assuré pour $600 à l'agence Palfrey.

Nos 54 St-André et 58 Rousseau, maison double, appartenant à Mme J. Grangel et occupé par Tony Hanover, épicier.

Le No 60 rue Rousseau, appartenant à Olivia Rooney et occupé par Mme Kelly.

No 64 Rousseau, cottage double appartenant à John McLaughlin et occupé par sa sœur, comme grocerie et résidence.

Le No 41 de la rue Adèle.

Nos 43 et 45 Adèle, cottage double appartenant à Mme Vve Frances Schottmiller et occupé d'un côté par Pat Butler et de l'autre par John Mack.

L'immeuble est assuré $1,000 à la compagnie Lafayette et le mobilier de Butler l'est pour $200 à la compagnie Hibernia.

No 47 Adèle, cottage double, appartenant à Chris Strout, et occupé d'un côté par Mme Elswood et de l'autre, par Mme C. Golman.

No 49 Adèle, cottage double appartenant à John McLaughlin, occupé d'un côté par Mme Williams, et de l'autre par Mme Wilkinson.

Toutes les maisons se trouvant du côté opposé de la rue, sont autour de l'îlot incendié, où elles ont fortement endommagé par la chaleur qui a entravé le travail des pompiers, mais qu'elle ont bravée chaque fois qu'ils en ont trouvé l'occasion.

En somme, malgré les ravages assez considérables du feu, qui tendraient à prouver le contraire, ils ont bien travaillé et se sont montrés aussi actifs que courageux.

Deux d'entre eux, le capitaine Marks, de la compagnie No 1, et B. Troppe, de la même compagnie, se sont blessés au pied en marchant sur des clous.

En se rendant au feu, l'extincteur chimique No 5 s'est trouvé empêché de continuer sa route, par le fait de la rupture d'un essieu.

Le capitaine Journée a trouvé coin Adèle et Rousseau une paire de lunettes en or et que l'on peut réclamer au Poste du 6me precinct.

Les alarmes qui ont été données sont : Boîtes Nos 19, 16, générale 27, et 214. Celles-ci pour obtenir un supplément de tuyaux.

Ecrasé.—Hier matin à 3 heures, Louis Salles, un serre-freins de Southern Pacific, est tombé entre deux wagons, au Lafourche Crossing et a trouvé la mort sous les roues du train.

Première vente.—La première vente des nouveaux bons de ville de "Quatre pour Cent" a eu lieu hier, à la "Bourse aux Valeurs", créée de onze heures. Il n'en est vendu pour une somme de cinq mille dollars, au taux de 101 5/8.

Chute.—Hier, à 3 heures P. M. Washington Gibson, un nègre qui démolissait un hangar à la Shippers' Press, coin Henderson et Sud Peters, est tombé d'une hauteur de vingt pieds et s'est grièvement contusionné.

Le feu.—A 1 h. 45 A. M., des étincelles échappées d'une cheminée, mettait le feu au No 82 de la rue Calliope, chez M. John Cantry.

Dommages, $20.

Tué par son père.—A 4 heures 30 P. M., J. B. Collins, propriétaire d'une grocerie coin Lafayette et Eliza, venait un fusil de chasse qu'il ne savait pas être chargé. Un des coups est parti et a atteint à la tête le fils de M. Collins, un enfant de 3 ans, qui a été tué instantanément.

Accident.—A 3 heures 30 P. M., Marie Lamb, âgée de 70 ans, passait devant la Cour Civile, rue de Chartres, lorsque le vent a fermé brusquement les volets d'une des fenêtres, brisant une vitre dont les morceaux lui ont tombé sur la tête, lui faisant de légères blessures.

Menus faits.—Le train de 8 h. 30 de Fort Jackson and Grand Isle R. R. a apporté en ville le corps de Ant. Mc Keever, âgé de 45 ans, lequel était monté dans le train à la plantation Home et est mort en route.

—On a trouvé hier matin rue St-Claude près Montégut, le cadavre d'un enfant de un mois environ.

Plus de choléra.

On voudra bien, nous l'espérons, nous rendre cette justice de reconnaître que nous avons été les premiers à jeter le cri d'alarme, le jour où, après avoir éclaté en Europe, le choléra a fait une brusque apparition dans le port de New York et a même pénétré dans la ville.

Il y avait, en effet, beaucoup à redouter. De New York à la Nouvelle-Orléans, il n'y a qu'un pas, grâce aux chemins de fer, et pas la moindre barrière pour l'empêcher de passer.

Heureusement, la population de cette ville s'est émue; les autorités sanitaires se sont mises à l'œuvre; le gouvernement de Washington a pris, lui-même, des mesures énergiques, et, quoi qu'on nous en dise, dans certaines contrées de l'Europe, où l'on s'était rendu coupable de négligences impardonnables, le gouvernement a bien fait.

Les précautions quarantenaires prises dans la Cité-empire, ont pu paraître impitoyables. Elles étaient utiles: elles étaient nécessaires. Elles ont mis à le pays de l'invasion du fléau, et nous devons en féliciter nos autorités sanitaires et politiques. Aujourd'hui, nous pouvons l'affirmer, le passage à été barré à la peste asiatique, et tout un monde contenant échappé aux atteintes du fléau.

Ce qui nous plaît dans ce qui se passe actuellement, c'est que tout ce qui s'est fait, avec une efficacité que personne ne peut contester, a été inspiré par notre Bureau de Santé, et que c'est le "Système Holt" qui a été employé à peu près partout. La renommée que s'est acquise ainsi notre Bureau de Santé, fera beaucoup de bien à notre cité. On sait désormais que l'on peut se préserver du fléau asiatique par les mêmes mesures que du fléau du Centre-Amérique.

Nous n'avons plus, aujourd'hui, qu'à rassurer nos populations, un peu trop effrayées. Elles en ont été quittes pour la peur. Le choléra a été arrêté dans sa marche; il n'a pu pénétrer aux Etats-Unis. Nous n'avons donc qu'à reprendre tranquillement nos habitudes et notre train de vie ordinaire.

Seulement, profitons de la leçon qui vient de nous être donnée, et n'oublions jamais que la méfiance est la mère de la sûreté. Nous avons commencé à assainir notre ville; persévérons dans l'œuvre que nous avons entreprise. Plus de panique, soit; mais aussi, plus de négligence.

Toute ville qui se respecte, doit être propre, comme tout individu qui a été bien élevé. Nous méprisons, parmi nous, les hommes qui manquent de tenue; comment ne mépriserait-on pas, au dehors, une ville qui ne saurait pas se maintenir dans des conditions convenables de salubrité et de propreté?

Dans une ville d'eaux.

—Un mot, cher docteur. Voici huit jours que je bois à la source que vous m'avez indiquée, et j'en suis très contente. Une seule chose m'inquiète; après le premier verre j'éprouve régulièrement de légers tiraillements d'estomac.

—Dans ce cas, madame, il y a une chose bien simple à faire: supprimez le premier verre et commencez, tout de suite, par le second.

Dictionnaire de Charenton :

Cocotte.—Une domptouse qui dévore ses bêtes.

Le sergent Pinson ne rate pas ses subordonnés qui ne partagent pas son opinion.

Voici l'un de ses motifs de punition :

"Mon ami, soldat, quatre jours de consigne, ordre du sergent Pinson : siffleit sur les rangs: *En r'venant de la revue*, et, lorsque ce dernier lui disait de se taire, l'a traité de sale oiseau."

Entre cabotins :

—M'as-tu vu dans *Rex*? Mon vieux, plus beau que Frederick.

—Ah bah!

—Tous les soirs, de onze heures à minuit, d'étaient des fleurs....

—Et moi donc!

—Toi aussi!

—Toute la soirée j'empoignais le public.

—Quel rôle jouais-tu?

—Je ne faisais pas de théâtre à cette époque. J'étais gendarme!

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

Choléra aux Etats-Unis.

Quarantaine, 27 septembre—Le choléra a encore éclaté au bas de la baie. Deux nouveaux cas ont été rapportés ce matin à bord du steamer *Bohemia*; ce sont les premiers cas depuis sept jours.

Quarantaine, 27 septembre—Le Dr Jenkins a reçu le bulletin suivant du Dr Byron :

Transférés de la salle des malades à celle des convalescents, 2; admis 2 du steamer Bohemia à l'hôpital; mort à l'hôpital, 1; malades convalescents et cas suspects, 2.

Voici les noms des personnes admises à l'hôpital: Marianna Lukowska, âgée de 7 ans, du steamer Bohemia, et Stanislaus Michearchug, âgé de 8 ans, mort deux heures et quart après avoir été reçu à l'hôpital.

Hier soir, on a déclaré que le choléra n'existe pas dans le port de New York, et les docteurs Abbott, Byron et Delaud ont envoyé une dépêche de félicitations à l'officier sanitaire Jenkins.

Ce matin, on rapporte que le choléra a de nouveau éclaté à bord du *Bohemia* et que deux nouveaux cas sont survenus. Ce sont les premiers cas depuis le 20 de ce mois, et les mesures rigoureuses de quarantaine qui semblaient se relâcher, sont de nouveau mises en vigueur aujourd'hui.

Ce matin de bonne heure, le surintendant Byrnes et l'inspecteur Williams sont arrivés à la quarantaine supérieure à bord du bateau du département de la police, où ils ont été en consultation avec le Dr. Jenkins. Celui-ci dit que depuis hier il voulait transférer les passagers d'entrepont du *Bohemia*, mais une violente tempête l'en a empêché; il le fera néanmoins aujourd'hui.

Le bureau de santé a lancé ce matin à 10 heures le bulletin suivant : "Il n'y a pas eu de cas de choléra en cette ville depuis le 19 septembre."

Quarantaine, Camp Low, 27 septembre—Ce matin à 9 heures, le bulletin qui suit a été lancé: Pavillon C., tous les malades sont rétablis; les passagers pourront quitter le camp aujourd'hui.

Quarantaine, 27 septembre—A 11 heures 50 minutes, le Dr Byron a télégraphié qu'il avait transféré tous les malades du *Bohémie* sur l'île Swinburne : voici les noms : Wilhem Lais, quatre ans; Johanna Milkazarri six ans et Carl Gaseman, 24 ans.

Les premiers passagers de cabine du *Scandia* et du *Bohémia* sont arrivés à la quarantaine à 1.15 heures sur le remorqueur *Ernest* de la ligne Hamburg-américaine, en route pour la dock de la compagnie à Hoboken.

Ils sont 23 du *Scandia* et 10 du *Bohemia*.

Benton Harbor, Mich., 27 septembre—Une grande excitation existe ici, à la suite d'une rumeur qu'un cas de véritable choléra asiatique est survenu dans le comté Royalton, à cinq milles au sud de St Joseph.

James O'Weed, un vieillard est tombé gravement malade avec tous les symptômes du choléra.

Le Dr J. S. Beers a déclaré que c'est un cas de choléra asiatique et on a désinfecté le local.

Les écoles près de l'endroit où le cas a eu lieu sont fermées pour plusieurs jours. Il n'y a pas eu d'autres cas rapportés jusqu'ici.

Philadelphie, 27 septembre—Le Pennsylvania, arrivé d'Anvers avec 500 émigrants, a été relevé de la quarantaine au large de l'île Reed, et est arrivé à son dock au chute ville.

Camp Low, 27 septembre—Depuis le départ ce matin d'ici de 388 passagers du steamer *Rugia*, tous les employés du camp étaient occupés à désinfecter les chambres, les tentes et les meubles dans les pavillons.

Le chirurgien Sawtelle a télégraphié aujourd'hui à l'officier sanitaire Jenkins, qu'il était prêt à recevoir des passagers dans le camp. Il a reçu une réponse du Dr Jenkins, dans laquelle celui-ci dit que les passagers du *Hermann* arriveront ici de bonne heure, demain matin.

Le Dr Sawtelle dit qu'il a de la place pour onze cents passagers et en a notifié le Dr Jenkins.

Pas de maladie ici ni dans le camp militaire.

La marche du choléra en Europe.

A Hambourg.

Hamburg, 27 septembre—Les chiffres officiels portent le nombre de nouveaux cas de choléra ici hier à 64, six cas de moins que dimanche. Les décès ont atteint le chiffre 33, une diminution de 8 sur les retours de dimanche.

Comme exemple de la différence entre les chiffres officiels et non officiels, conséquence du nombre de cas, pour lundi à 197 et les décès à 80. Les chiffres officiels ainsi qu'ils sont donnés plus haut mettent les nouveaux cas pour ce même jour (lundi) à 64 et les décès à 33, une différence de 183 cas et 66 décès.

Le choléra en Russie.

St-Pétersbourg, 27 septembre—Vingt nouveaux cas de choléra et 2 décès ont été constatés ici hier.

Comparativement aux chiffres de dimanche, les retours d'hier indiquent une augmentations de trois cas et une diminution de 8 sur les décès.

La liste des décès hier est la plus petite, depuis que la maladie a pris sous une forme épidémique en cette ville.

Berlin, 27 septembre—Malgré les nombreux avertissements donnés par les autorités que le riz bien Sûres est interdit, il y a des germes du choléra, et qu'il est, par conséquent très dangereux de boire l'eau de la dite rivière, quelques matelots persistent à en boire.

Aujourd'hui un de ceux ci est tombé malade avec les symptômes du choléra. Il a été immédiatement transporté à l'hôpital Moabit. A 6 heures cette après-midi, il n'y avait pas d'autres cas rapportés.

FRANCE.

Rente française.

Paris, 27 septembre—Le trois pour cent est coté à 99 francs 85 centimes.

L'enquête sur la mort de Mme Heron.

Londres, 27 septembre—Le *Morning* publie les détails suivants sur la mort de la femme du Dr Heron, à la Jamaïque, et sur l'enquête qui a eu lieu.

Le Dr Heron est bien connu à Manchester et Mandeville, Jamaïque. Il était officier sanitaire de district à Manchester de 1879 à 1881. Sa femme avait 27 ans.

Le soir de sa mort le bruit circulait à Manchester, que son mari avait envoyé chercher dans une pharmacie un breuvage composé de morphine, mais que par erreur le pharmacien avait envoyé de l'acide prussique, qui a causé la mort de Mme Heron, qui